



Avec le Complément Minimum Garanti (CMG), une aide versée chaque mois de l'année universitaire, la Ville de Pont de Claix envoie un message aux étudiants : vous pouvez le faire, et nous sommes là pour vous aider !

Cette mesure, lancée en août 2022 et inédite en Isère, bénéficie actuellement à une cinquantaine d'étudiants originaires de la commune.



QUE PERMET LE COMPLÉMENT MINIMUM GARANTI ?

► **Participer à la lutte contre les inégalités d'accès aux études supérieures.**

Seuls 26 % des 18-29 ans de Pont de Claix sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (Insee 2017), un chiffre faible par rapport aux moyennes métropolitaine et nationale. Pont de Claix est l'une des villes dont la population est la plus pauvre du département de l'Isère. Alors que le diplôme reste la meilleure protection contre le chômage, le coût lié aux études peut freiner les ambitions. Cette situation participe à creuser des inégalités socio-économiques existantes.

En apportant un soutien financier aux jeunes, la Ville les encourage dans leur poursuite d'études et agit sur les déterminismes sociaux dans le choix des parcours scolaires.

► **Encourager l'accès au droit des jeunes étudiants.**

Le non-recours à l'aide publique concernerait plus d'un jeune adulte sur deux. Ce phénomène est lié à une surexposition aux difficultés administratives (défenseur des droits, 2017), ainsi qu'au manque d'information et à la non-lisibilité des aides existantes¹. L'accompagnement du CCAS concourt à la prise d'autonomie des jeunes étudiants et est un outil d'accès au droit.

¹CREDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2017, Lucie Brice, Radmila Datsenko, Nelly Guisse, Sandra Hoïbian et Sophie Lautié en collaboration avec l'INJEP, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, novembre 2017



COMMENT FONCTIONNE LE COMPLÉMENT MINIMUM GARANTI ?

Le CMG est **une aide versée chaque mois de l'année universitaire** pour financer une partie des dépenses liées à la formation, en complément des bourses. Son montant s'élève entre 65 et 70 € mensuels et est calculé en fonction de l'échelon de bourse sur lequel se situe le bénéficiaire.

L'étudiant peut également bénéficier d'un accompagnement par le CCAS, pour mieux connaître ses droits et être **orienté, le cas échéant, vers les acteurs concernés.**

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Les bénéficiaires doivent remplir les conditions suivantes :

- **Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur** en formation initiale ou être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en formation continue et être âgé de moins de 30 ans
- **Vivre à Pont-de-Claix depuis au moins 3 mois** (parent ou étudiant en fonction du rattachement fiscal)
- **Être boursier aux échelons 4 à 7** (l'aide varie de 65 à 70 euros selon l'échelon).

Le dispositif a vocation à s'adapter à différentes situations et des exceptions à cette dernière règle peuvent être faites pour les étudiants justifiant d'un besoin financier avéré (par exemple : étudiants habitant sur le territoire français depuis 1 an seulement et en attente d'une bourse, étudiants dans un établissement privé). Une commission se réunit tous les mois pour examiner les dossiers et se prononcer sur l'attribution de l'aide dans les situations dérogatoires.

Les étudiants originaires de Pont de Claix mais ayant déménagé pour suivre leurs études dans une autre ville bénéficient aussi du CMG.



BILAN

L'année de son lancement, le CMG a accompagné 45 étudiants, soit la moitié des effectifs cibles identifiés. En 2023-2024, 52 étudiants ont été accompagnés. Les bénéficiaires sont âgés de 18 à 24 ans. Ce sont en majorité (60 %) des femmes. Presque la moitié des bénéficiaires habitent (ou leurs parents habitent) dans le quartier prioritaire des Îles de Mars-Olympiades.

TÉMOIGNAGE

Anne-Sophie Basseville, 20 ans, infirmière

« J'ai bénéficié du CMG pendant les deux dernières années de mes études d'infirmière. Ça a vraiment changé mon quotidien. Avant, une fois payés ma mutuelle, mon abonnement téléphonique, mes courses, je finissais systématiquement à découvert. Ces 70 euros mensuels m'ont permis d'être plus à l'aise et de ne pas stresser, notamment les mois où j'avais beaucoup de partiels et où je ne pouvais pas travailler à côté. C'est un soutien financier, mais aussi organisationnel et mental. On est suivis, on nous demande comment ça va et on peut poser toutes nos questions »

UNE AIDE QUI ÉVOLUERA EN FONCTION DES BESOINS

L'aide, amorcée en août 2022, a vocation à être élargie et adaptée dans les années à venir. La Ville réfléchit à la mise en place d'un système différent pour les étudiants décohabitants, qui semblent avoir des besoins plus importants, ainsi qu'à l'extension du CMG à d'autres échelons de bourse.

Moyens

Pour l'année 2023-2024, 50 000 € ont été budgétés.



EFFETS OBSERVÉS

- **Sur la poursuite d'études supérieures**

Des études seront menées dans les prochaines années pour étudier l'impact du dispositif sur le territoire. Il pourra être adapté selon les résultats et de ses effets sur la poursuite des études supérieures.

Les jeunes bénéficiant du CMG Étudiants seront sollicités pour échanger avec des élèves lors de Forums de l'emploi ou de l'orientation organisés sur la commune, ou pour témoigner sur leur parcours dans le journal municipal. La mise en avant de parcours de réussite permettra d'inspirer d'autres jeunes à faire le choix des études supérieures.

- **Sur l'accès au droit**

Un bilan des droits est réalisé avec chacun des étudiants bénéficiaires. Cela permet aux jeunes d'être informés sur l'ensemble des aides et dispositifs dont ils peuvent bénéficier (aides de mobilité internationale, simulateur d'aides sociales, information sur les APL...), ainsi que de disposer d'un premier contact humain avec l'administration et le CCAS.



LA SOLIDARITÉ, UNE BOUSSOLE POUR LES POLITIQUES COMMUNALES

► **Le premier volet du Complément Minimum Garanti est versé depuis septembre 2021 aux personnes âgées** de plus de 60 ans de la commune, vivant sous le seuil de pauvreté et qui en font la demande. Il s'adresse notamment à ceux que des changements de situation (départ à la retraite, perte d'un conjoint ou d'un emploi) ont pu mettre en difficulté. Il se double d'un accompagnement par le CCAS. Par la mise en place du volet jeunes, la Ville complète ce dispositif, comme elle s'y était engagée au début du mandat.

► **La réduction des inégalités sociales, économiques, culturelles et éducatives est au cœur du Projet Éducatif de territoire (PEDT)¹** adopté pour la période 2022-2026. Il s'agit ainsi de consacrer, dès la petite enfance, des moyens suffisants pour soutenir l'école et les parents dans les étapes clés que sont l'éveil, l'acquisition des connaissances et l'ouverture au monde.

► Une étude menée par la municipalité début 2022 auprès des jeunes identifie par ailleurs **la poursuite d'études et l'accès à l'emploi** comme des préoccupations centrales, pour lesquelles les efforts communaux seront renforcés.



« Le Complément Minimum Garanti correspond à un double engagement : prendre soin de ceux qui ont travaillé toute leur vie et investir dans l'avenir de ceux qui ont la vie devant eux. Car il est insupportable que nos aînés soient réduits à la pauvreté, tout autant que de voir nos jeunes privés d'avenir pour des raisons financières. »

Christophe Ferrari, maire de Pont de Claix, président de Grenoble-Alpes Métropole



« Le Complément Minimum Garanti permet aux jeunes de se consacrer pleinement à leurs études et réduire la dépendance à leurs parents ou à un petit boulot difficile à concilier avec le parcours scolaire. Avec cette aide, la Ville, au-delà des compétences qui sont les siennes, soutient l'accès aux études supérieures, à l'emploi et à l'autonomie. Elle envoie un message aux étudiants : vous pouvez le faire, et nous sommes là pour vous aider. »

Maxime Ninfosi, adjoint à l'Éducation et à la Jeunesse
Nader Dridi, conseiller municipal délégué à la Jeunesse

¹ Le PEDT, document dans lequel l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire expriment leurs valeurs et objectifs communs est le fruit d'une réflexion associant les élus et les techniciens de la Ville, les parents, l'Éducation nationale, les associations et clubs Pontois.



« Si l'on souhaite que les jeunes s'engagent, il faut aussi s'engager pour eux et leur donner les moyens d'accéder à l'autonomie. C'est le rôle de la Ville que de mettre en place cette aide. Avec le CMG, ouvert aux personnes âgées comme aux étudiants, et au travers de nos politiques communales, nous voulons renforcer les solidarités sur notre territoire. »

Isabelle Eymeri-Weihoff, adjointe aux Solidarités et à la Cohésion

Myriam Martin-Arrête, conseillère municipale déléguée au suivi du Complément Minimum Garanti

Contact

Nina Llado - chargée de relations presse

06 70 30 62 18

nina.llado@ville-pontdeclaix.fr